

Mairie d'Aulnat  
2 avenue Pierre de Coubertin  
63510 Aulnat  
**T :** 04 73 60 11 11  
**M :** contact@ville-aulnat.fr

N° 2025-54

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

**Séance du 16 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** : 27

**Présents** : 17

**Votants** : 25

**L'ordre du jour de la présente séance a été :**

Publié sur le site internet de la Commune le 10 décembre 2025

Affichée en mairie le 10 décembre 2025

Envoyée à la presse le 10 décembre 2025

Présent(e)s : dix-sept (17)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : huit (08)

M. AMAZIGH Mohammed Hamid donne pouvoir à Mme MANDON Christine,  
Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,  
Mme CORREIA Sandra donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,  
M. ESPINASSE Philippe donne pouvoir à Mme COUTANSON Pascale,  
M. FRADET Nicolas donne pouvoir à Mme BEURIOT Sabine,  
M. FROMENT Sylvain donne pouvoir à M. FLOQUET Roger,  
Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine,  
M. LAZEWSKI René donne pouvoir à M. KOWALEWSKI Jean-Marc.

Absent(e)s: deux (02)

M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

**Objet : Convention avec Clermont Auvergne Métropole pour la fourniture d'énergie à la Médiathèque « Rêves et Savoirs »**

Rapporteur : Catherine MATHEY

La médiathèque « Rêve et Savoirs » ne disposant pas de système de production de chauffage, celle-ci est alimentée par les équipements du Groupe scolaire « François Beytout ».

Le nouveau marché de performance énergétique récemment attribué à la société ENGIE prévoit la pose de dispositif de comptage propre à la médiathèque permettant ainsi d'isoler la consommation de la médiathèque et donc de facturer à Clermont Auvergne Métropole ses consommations.

Il est proposé au Conseil municipal de signer une convention avec Clermont Auvergne Métropole comprenant les clauses suivantes :

- les conditions dans lesquelles l'énergie produite est facturée par la Ville d'Aulnat à Clermont Auvergne Métropole et d'établir les conditions de bon fonctionnement des systèmes ;
- la commune refacturera à l'euro/l'euro les consommations mesurées ;
- une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'à l'interruption de fourniture suit à la modification des systèmes de production de chauffage, acté par les deux parties ;
- une fourniture d'énergie est garantie par la Ville d'Aulnat à l'exception des cas de pannes avérés ;
- Les caractéristiques de l'eau chaude de chauffage distribuée sont les suivantes :
  - Température aller minimum : 80 °C • PH compris entre 6,5 et 9 unités PH
  - Th < 30 °F
  - Fer < 200 gg/L
- Une clause de maintenance et d'exploitation ;
- Les conditions de facturation.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *D'accepter les termes de la convention à venir qui reprendra les éléments exposés ;*
- *D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

<b>La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale</b>  	<b>Madame le Maire, Mme MANDON Christine</b>   
--	---